



CONDITIONS PARTICULIERES : NEUTRA BASE au 01/01/2026

Hospitalisation

Max 1.000 € par an.

Hospitalisation de jour (facturation d'un forfait « one day clinic »)

Max 100 €/ hospitalisation.

Franchise annuelle

200 € / an (hors hospitalisation de jour).

Accouchement à domicile

Maximum 100 €.

Séjour en hôtel hospitalier et centre d'accueil

5 €/jour.

La stérilisation, la contraception, l'insémination artificielle et la conception in vitro non remboursées par l'AMI

Maximum 60 euros par jour.

Territorialité

La couverture est uniquement valable en Belgique.

Montants mensuels, par ménage, des primes, taxes et frais exprimés en €

Catégorie	Prime brute	Taxe AMI	Prime hors taxe	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Prime nette
Sans personne à charge (*)	6,48	0,59	5,89	0,06	0,35	5,48
Avec personne à charge (*)	9,12	0,83	8,29	0,08	0,49	7,72

(*) Selon la réglementation de l'A.M.I concernant les bénéficiaires repris à l'article 123 de l'AR du 03 juillet 1996.

" Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son Assemblée Générale. ".

Société Mutualiste d'Assurance Neutra